

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 20 JUIN 1834.

Projet présenté par M. le ministre de l'intérieur, relatif aux réparations à faire aux digues de la Meuse et au bras de l'Ourthe dit Forchu-Fossé.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut !

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Une somme de cinquante mille francs (fr. 50,000 00) est affectée aux travaux de réparations à faire aux digues de la Meuse dans le Limbourg.

ART. 2.

Une somme de quatre-vingt mille francs (fr. 80,000 00) est affectée aux ouvrages à exécuter dans le but d'arrêter les envahissemens du bras de l'Ourthe dit *Forchu-Fossé*.

ART. 3.

Les sommes ci-dessus seront avancées par le trésor de l'État, sauf recours contre qui il appartiendra.

Mandons et ordonnons, etc.

CH. ROGIER.